

SECTION 1 - Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ammoniac domestique

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Pour le nettoyage général des surfaces de la maison (carrelage, verre, murs, porcelaineetc.); blanchisseur pour la lessive; nettoie les taches et les surfaces ternes des couverts et de la coutellerie; nettoyant pour le four; désodorisant pour la maison; nettoie la cire des planchers. Pesticide en aérosol et nettoyant de flèche.

1.3. Fournisseur

RW Consumer Products Ltd
200, boul. Omand's Creek
R2R 1V7 Winnipeg (Manitoba) Canada
T (204) 786-6873

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666 (Transport seulement)

SECTION 2 - Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGHSGH CA

Corr. mét.1	H290
Agent corr. pour la peau. 1B	H314
Dom. oculaires . 1	H318
TToxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique 3)	H335
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - 1	

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage SGHGH CA

Pictogrammes de danger (SSGH CA) :



Mention d'avertissement (SGH CA) :

Danger

Mentions de danger (SGH CA) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
HHNOC - Cause des dommages sévères aux voies respiratoires

Conseils de prudence (SGH CA) :

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260 - Ne pas respirer les poussières, brouillards.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P403+P233 – Remiser dans un endroit bien ventilé. Maintenir le contenant fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.
P406 - Remiser dans un récipient résistant à la corrosion à double paroi résistante t à la corrosion.
P501 - Éliminer le contenu/contenant dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Ammoniac domestique

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH CA)

Sans objet Sans objet

SECTION 3 - Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Ammoniac 5 %

Nom	Identificateur de produit	%
Eau	(n° CAS) 7732-18-5	95,00
Hydroxyde d'ammonium	(n° CAS) 1336-21-6	5,00

Ammoniac 7 %

Nom	Identificateur de produit	%
Eau	(n° CAS) 7732-18-5	93,00
Hydroxyde d'ammonium	(n° CAS) 1336-21-6	7,00

SECTION 4 - Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche et faire boire d'un demi à un verre d'eau pour diluer le contenu gastrique, puis faire suivre d'un émoullient comme du lait, un blanc d'œuf ou de l'huile d'olive. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Cause des dommages sévères aux voies respiratoires. Dans les cas les plus sérieux, une inhalation de ce produit peut causer un œdème et une irritation du larynx et des bronches, une pneumonie chimique et un œdème pulmonaire.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5 - Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.

5.2. Moyens gents d'extinction inappropriés

- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un fort jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques d'un produit dangereux

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure notamment : oxydes de carbone, oxydes d'azote, ammoniac gazeux.
- Danger d'explosion : L'ammoniac peut produire des mélanges explosifs dans l'air.

Ammoniac domestique

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare-feu complet incluant un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) . Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 - Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable, de la vermiculite ou une autre matière convenable) puis placer ensuite dans un contenant adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Méthodes de nettoyage : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Récupérer la substance avec une pelle et la placer dans un contenant de récupération. Ventiler la zone.

6.3. Renvoi à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition/protection individuelle »

SECTION 7 - Manutention et remisage

7.1. Consignes à suivre pour une manipulation sécuritaire

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou les vapeurs.. Ne pas avaler. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler et ouvrir le contenant avec prudence. Assurer une bonne ventilation de l'aire de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Maintenir les contenants debout. Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut être corrosif pour les métaux.

7.2. Consignes à observer pour assurer un remisage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de remisage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver uniquement dans le contenant d'origine dans un endroit frais et bien aéré l'écart des : matières incompatibles. Maintenir le contenant fermé de manière étanche. Instable à haute température et lors d'une exposition prolongée à la lumière. Garder sous clef.

Matières incompatibles : Oxydants forts. Sources d'inflammation. Agent blanchisseur. La plupart des métaux incluant l'or, l'argent, le cuivre, le mercure.

Matériaux d'emballage : Conserver dans un contenant résistant à la corrosion avec double paroi résistante à la corrosion.

SECTION 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Aérer suffisamment les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, aux émanations chimiques, à la fumée, etc, sous les limites permises. Prévoir des bains oculaires et des douches proches.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale communautaire.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire:

Porter des lunettes de protection (bien ajustées contre les poussières/les éclaboussures) ainsi qu'une protection faciale (protège-visage).

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires :

Ammoniac domestique

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Lorsque le local est mal aéré, porter un équipement de protection respiratoire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. En cas d'un local mal aéré, porter un appareil respiratoire approprié.

Autres informations :

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou conservée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et de bonnes consignes de sécurité.

SECTION 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles du produit

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Piquant, irritant
Seuil olfactif	: 2 – 50 ppm
pH	: 11,43
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -5 – -6 °C
Point de congélation	: -5 – -6 °C
Point d'ébullition	: 88 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 651 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: 475 mm Hg @ 15.5°C (ammoniac)
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 0,6 (ammoniac)
Densité relative	: 0,989 – 0,991
Solubilité	: Eau: 100 %. Soluble dans l'éthanol et le méthanol.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosivité (LIE): 16 vol % (ammoniac) Limite supérieure d'explosivité (LSE): 25 vol % (ammoniac)

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales d'entreposage.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Rayons directs du soleil. Chaleur. Matériaux incompatibles.
Matières incompatibles	: Acides forts. Bases fortes. Oxydants. Halogènes. Chlorites. Peut être corrosif pour les métaux. Or. Argent. Mercure. Zinc. Cuivre. étain. Aluminium. Laiton.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, entre autres: oxydes de carbone, oxydes d'azote, ammoniac gazeux.

SECTION 11 - Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classée
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classée
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classée

Eau (7732-18-5)

DL50 administration orale chez le rat	> 90 ml/kg
---------------------------------------	------------

Hydroxyde d'ammonium (1336-21-6)

DL50 administration orale chez le rat	350 mg/kg
---------------------------------------	-----------

Ammoniac domestique

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. pH: 11,43
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 11,43
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classée
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classée
Cancérogénicité	: Non classée
Toxicité pour la reproduction	: Non classée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.

Hydroxyde d'ammonium (1336-21-6)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Cause des dommages sévères aux voies respiratoires. Dans les cas les plus graves, une inhalation de ce produit peut causer un œdème et une irritation du larynx et des bronches, une pneumonie chimique et un œdème pulmonaire.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 - Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Hydroxyde d'ammonium (1336-21-6)

CL50 poisson 1	8,2 mg/l (Temps d'exposition : 96 h – Espèce : vairon à grosse tête)
CE50 Daphnie 1	0,66 mg/l (Temps d'exposition : 48 h – Espèce : puce d'eau)
CE50 Daphnie 2	0,66 mg/l (Temps d'exposition : 48 h – Espèce : daphnie puce)

12.2. Persistance et dégradabilité

Ammoniac domestique

Persistance et dégradabilité	Non établies.
------------------------------	---------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ammoniac domestique

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13 - Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit : . Ne pas rejeter ce produit dans des cours d'eau, car les propriétés fertilisantes de l'hydroxyde d'ammonium peuvent entraîner l'eutrophisation (production d'algues). Déposer le produit déversé dans des contenants appropriés aux fins du recyclage ou de sa neutralisation. Avant d'éliminer l'ammoniac domestique, se renseigner auprès des organismes réglementaires fédéraux ou provinciaux compétents.

Indications complémentaires : Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus dangereux.

SECTION 14 - Informations relatives au transport

Ammoniac domestique

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conforme aux exigences du transport de marchandises dangereuses

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

14.2. Informations relatives au transport/MDT (Ministère des Transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15 - Informations sur la réglementation

15.1. Réglementation nationale

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementation internationale

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16 - Autres informations

Date de publication : 18-10-2016
Date de révision : 30-09-2020
Remplace la fiche : 08-05-2019

Indications de changement:

Classification SGH. Mise à jour de la FDS.

Autres informations : Aucune.

Préparée par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS Canada (SGH)_NEXREG_NEW

Avertissement. Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document concernent la substance livrée. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si celle-ci est combinée avec une autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.